



**UCA**  
ÉCOLE DE DROIT  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

Diplôme Universitaire

# DROIT & TECHNIQUES DE L'IMMOBILIER



Octobre à avril  
Tous les vendredis



158 heures  
(enseignements et évaluation)



En présentiel

**ÉCOLE DE DROIT**

41 boulevard François Mitterrand  
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1  
[du.droit@uca.fr](mailto:du.droit@uca.fr)

A l'origine d'une contribution importante à la richesse nationale, le secteur de l'immobilier est caractérisé par une grande diversité de réglementations et de techniques mises en œuvre. Cette formation originale, dispensée par l'Ecole de Droit et en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, permet de répondre à une attente de futurs ou actuels professionnels qui souhaitent maîtriser au mieux tout ce processus complexe de la gestion d'actifs immobiliers et du montage d'opérations immobilières.

L'originalité de ce cursus réside dans le fait que les enseignements sont à la fois orientés sur les aspects juridiques, économiques et techniques, contrairement à ce qui est généralement proposé, surtout en province, et plus particulièrement en Auvergne où aucune autre formation similaire n'existe.

Il s'adresse à un public d'étudiant(e)s en fin de parcours universitaire ou à des professionnels en poste et/ou en réorientation et qui se destinent à des professions de type notaires, avocats, huissiers, architectes ou autres acteurs de l'immobilier pour lesquelles une parfaite connaissance de l'environnement et des rouages du fonctionnement de l'immobilier est un atout incontournable, surtout dans un contexte où des évolutions très importantes liées notamment au développement durable, à la mixité sociale, à la financiarisation, à la fiscalité (IFI, défiscalisation) ou encore au numérique font de ce secteur d'activité un domaine en perpétuel mouvement qui demande une actualisation des connaissances et des compétences accrues. La loi ALUR de 2014 a d'ailleurs instauré l'obligation de formation continue pour les professionnels de l'immobilier, sanctionnée lors du renouvellement des cartes professionnelles par les CCI, avec 14 heures minimum par an (à noter que l'organisation de ce DU a été adaptée pour permettre aux professionnels d'avoir accès à une partie du cursus seulement et de répondre ainsi aux obligations légales, tout en pouvant viser la certification à terme).

Ces deux thèmes sont très transversaux - gestion d'actifs et montage d'opérations - et regroupent à eux deux les principaux domaines d'intervention de l'immobilier, que ce soit pour des acteurs dont l'immobilier est le cœur de métier, tels que des agents immobiliers, des syndicats et gestionnaires, des promoteurs immobiliers, ou aussi pour d'autres professionnels dont le métier de base est autre, mais qui évoluent en marge de l'immobilier, et pour qui une parfaite connaissance des éléments de contexte, juridiques, économiques et techniques, est un atout évident pour plusieurs raisons :

- Les notaires effectuent plus de la moitié de leur chiffre d'affaire sur l'immobilier (source Notaires de France : 50,1% en immobilier/ventes/construction/baux et 2,7% en négociation immobilière) et une spécialisation dans ce domaine leur permettra de mieux conseiller leurs clients ;
- Certains avocats se spécialisent dans le domaine de la construction, et ces compétences leur permettront de mieux appréhender le contexte de leurs dossiers à défendre ;
- Des commissaires de justice font régulièrement des états des lieux, et une meilleure connaissance technique les aidera à mieux maîtriser leurs constats ;
- Un expert judiciaire pourra éclairer un juge dans son rapport avec une meilleure connaissance du contexte ;
- Un architecte pourra comprendre au mieux les rouages du montage d'opérations entre promoteurs et investisseurs, avec les enjeux financiers, pour répondre aux attentes ;
- Un asset manager qui doit gérer plusieurs actifs immobiliers, chez ou pour le compte de propriétaires privés ou institutionnels, aura les meilleurs atouts pour optimiser leur rendement et leur valeur.

## ORGANISATION

Les cours sont concentrés sur les seuls vendredis, avec un agenda annuel connu dès la rentrée, afin de permettre une organisation optimale pour les participants, qu'ils soient étudiant(e)s en Master (cours du lundi au jeudi) ou bien surtout qu'ils soient professionnels (possibilité de suivre cette formation en parallèle d'une activité, avec une capacité à gérer son emploi du temps longtemps à l'avance).

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## PUBLIC VISÉ

Ce programme s'adresse :

- Aux jeunes diplômé(es) Bac+3 ou en cours de Master 1 (juristes, économistes, gestionnaires, architectes ...) désireux de s'adjoindre de nouvelles qualifications en vue d'accéder aux métiers de l'immobilier ;
- Aux professionnels désireux d'acquérir ou de maintenir une compétence élevée face à la réglementation et aux dispositifs mis en œuvre dans le secteur de l'immobilier :
  - + professionnels de l'immobilier (construction, négociation, vente, gestion, secteurs privé, public, semi-public)
  - + Clercs de notaires, commissaires de justice, avocats ...

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme Bac+3 de l'enseignement supérieur, de type :

- Licence 3 mention Droit, Administration Économique et Sociale ;
- Institut d'Études Politiques ;
- Ecole Supérieure de Commerce ;
- Licence de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture ;
- Autres diplômes jugés équivalents.

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP).

## MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Réunion de rentrée			1 heure
Séance d'accueil et de présentation			
Bloc 1	Gestion d'actifs immobiliers		70 heures
Droit public	2h	Droit des successions	2h
Droit civil	3h	Régimes matrimoniaux	2h
Juridictions / voies d'exécution	2h	Loi Hoguet / Loi ALUR / Loi ELAN	3h
Statuts des différents intervenants / assurances immobilières			4h
Environnement institutionnel du logement social			3h
Règlementation de la demande et des attributions			2h
Fiscalité locale			1h
L'usage d'internet en immobilier			4h
Baux d'habitation / Baux civils			3h
Baux commerciaux / Loi Pinel			3h
Baux emphytéotiques / Bail à construction et à réhabilitation			2h
Gestion locative et spécificités du bail HLM			4h
Foncier et baux ruraux			2h

Copropriété	6h	Maintenance technique	2h
Division en copropriété et en volumes	2h	Expertise technique	2h
Gestion des copropriétés / syndic	2h		
Comptabilité	4h	Expertise en évaluation des biens, dont foncier	2h
L'immobilier d'entreprise / L'investissement	2h	Négociation	4h
Création de valeur sur actifs immobiliers	2h		
<b>Bloc 2</b>	<b>Montage d'opérations immobilières</b>		<b>84 heures</b>
Droit commercial et des sociétés			3h
Droit de l'assurance			1h
Droit de l'immobilier et de la construction			6h
Contentieux / Droit pénal dans l'immobilier			4h
Droit de l'urbanisme			5h CM + 2h TD
Opérations d'aménagement			4h CM + 2h TD
Servitudes d'utilité patrimoniale / Archéologie			1h
La propriété			5h
Servitudes publiques, servitudes privées			3h
Contrats de vente			4h CM + 2h TD
Fiscalité			7h
Financement			6h
Loi de défiscalisation dans l'immobilier			1h
Promotion			4h
Statuts des constructeurs, responsabilité, assurances			6h
Financement du logement social			2h
Accession sociale			2h
Technique du bâtiment			8h
Grenelle et rénovation thermique			3h
Chantier			3h
<b>Examen terminal</b>			<b>3 heures</b>
Epreuve écrite : cas pratique transversal à traiter			

## TARIFS

- 2 919 euros pour les professionnels dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (coût horaire rapporté au volume horaire suivi) : contacter par mail le service dédié à l'Ecole de Droit
- 1 092 euros pour les étudiant(e)s déjà inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur clermontois

## CONTACTS

### *Responsabilité pédagogique*

Benjamin MEUNIER

Enseignant associé, Ecole de Droit - UCA

[Benjamin.MEUNIER@uca.fr](mailto:Benjamin.MEUNIER@uca.fr)

### *Scolarité*

Jade PAILLOUX

04 73 17 76 64

[Jade.PAILLOUX@uca.fr](mailto:Jade.PAILLOUX@uca.fr)

### *Formation Continue*

Cédric QUICHON

04 73 17 76 54

[Cedric.QUICHON@uca.fr](mailto:Cedric.QUICHON@uca.fr)

## CANDIDATER



Téléchargement du dossier de candidature  
Accès à l'ensemble des informations du diplôme

Mise en place du financement de la formation



**ÉCOLE DE DROIT**  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne